

## Biological Warfare and Disarmament Problems, Perspectives and Possible Solutions

A critical problem facing the parties to the Biological Weapons Convention (BWC) is that of providing access to the biological sciences and biotechnology for peaceful purposes while ensuring that states comply with the treaty's prohibition of the development, production and stockpiling of biological and toxin weapons. Since the third Review Conference of the BWC, held in 1991, efforts of the states parties to strengthen the convention have concentrated on developing a legally binding protocol to the BWC that is seen by some as increasing confidence in compliance and by others as verifying compliance. But progress towards completing this protocol has been slow. Technical and political disagreements on what can be achieved through verification measures such as declarations and inspections persist.

Some point to the difficulties in achieving closure on the extent of Iraq's biological weapons (BW) programme as an indication of the technical problems posed by efforts to verify non-possession of BW. Some believe that these problems can be addressed by a regime of detailed declarations and intrusive inspections. At the same time, some members of the biotechnology industry urge limits on declarations and inspections on the grounds that transparency endangers intellectual property. Given these apparently contradictory positions, can verification of compliance with the BWC be achieved? What further approaches to strengthening the BW regime can be taken at this time? Should approaches outside as well as inside the scope of the treaty be considered?

A further dimension of efforts to strengthen the BWC concerns Article X, which calls on parties to the treaty to "undertake to facilitate ... the fullest possible exchange of equipment, materials and scientific and technological information for the use of bacteriological (biological) agents and toxins for peaceful purposes." Since the early 1970s when the BWC was negotiated, the development of intellectual property rights in the field of biotechnology has restricted informal sharing of knowledge, techniques and samples that characterized the biological sciences in the 1960s. This is the case not only within the industrialized North but also between the industrialized North and the developing South. This important change in the flow of biological resources raises new questions about the implementation of Article X, which some see as providing incentives for supporting a strengthened BW regime. Some developing countries are concerned about endorsing a new protocol without assurance that they will have the resources needed to implement its goals.

These questions signal an important need for a reappraisal of the present approaches to strengthening the BWC. This project aims to bring together scholars in relevant fields (international law, international relations, the biological sciences, medicine, public health, history, economics, area studies, journalism), members of non-governmental organizations, and specialists on the BWC to address both the immediate problems facing the convention and also its larger political, military and economic contexts and how positions on biological disarmament are affected by them. In summary, the project aims to understand the present problems slowing progress towards a verification or compliance protocol and to move beyond them. This may well involve a broad reconceptualization of the present problems and projected solutions.

A conference of participants in the project was held in Geneva, 5–8 July 1998.

This project was supported by grants from the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, the Ford Foundation, the New England Biolabs Foundation and the University of Michigan.

For more information, please contact:

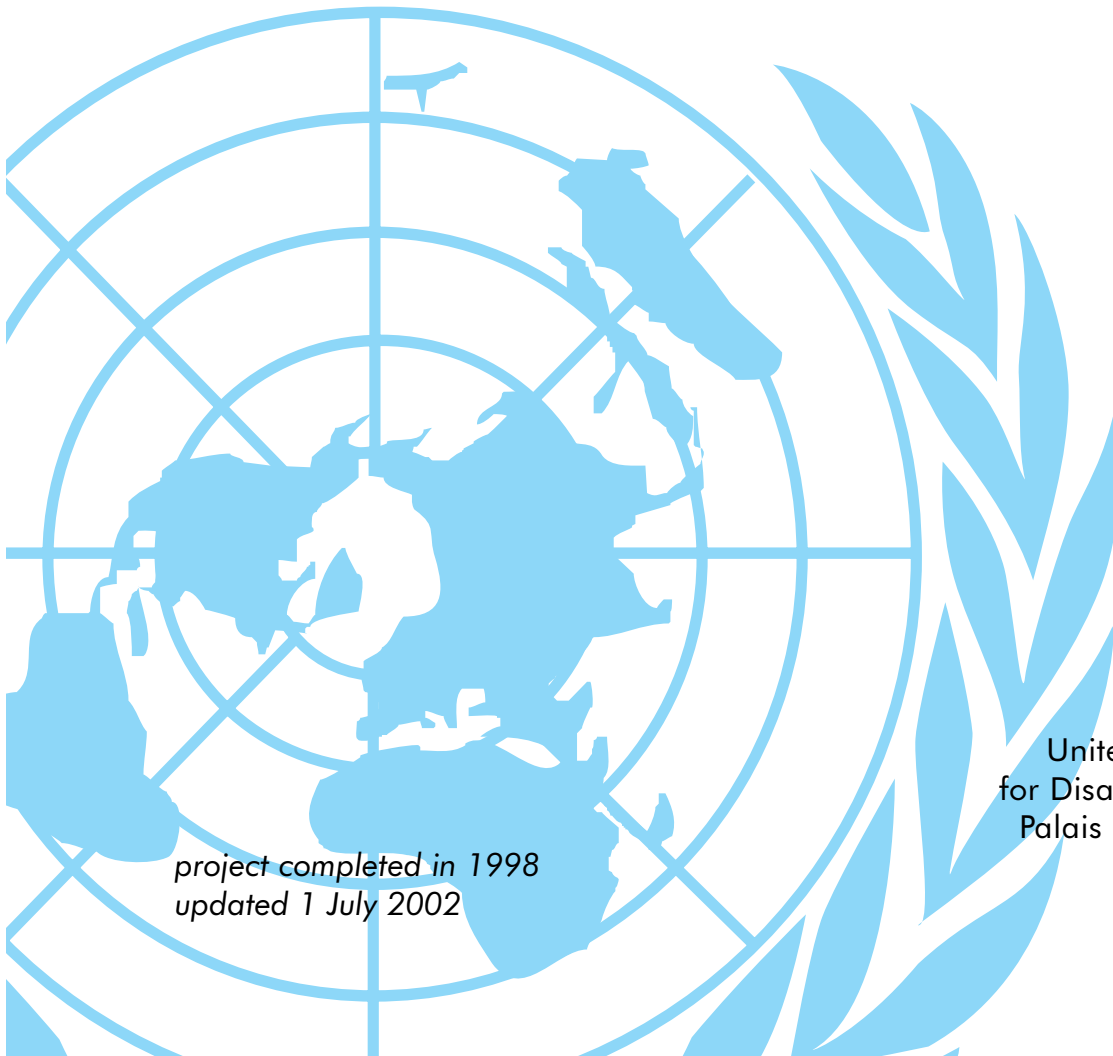
***Nicolas Gérard***

Programme Manager

Tel.: +41 (0)22 917 11 49

Fax: +41 (0)22 917 01 76

E-mail: [ngerard@unog.ch](mailto:ngerard@unog.ch)



*project completed in 1998  
updated 1 July 2002*

**UNIDIR**  
United Nations Institute  
for Disarmament Research  
Palais des Nations A.522  
1211 Geneva 10  
Switzerland

**UNIDIR activity**

# Guerre biologique et désarmement : problèmes, perspectives et solutions possibles

L'un des problèmes délicats auxquels se trouvent confrontés les États parties à la Convention sur les armes biologiques est la difficulté de garantir l'accès aux sciences biologiques et à la biotechnologie à des fins pacifiques tout en s'assurant que les États respectent l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques ou à toxines. Depuis la troisième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, tenue en 1991, l'action menée par les États parties pour renforcer la Convention visait essentiellement l'élaboration d'un protocole de respect de la Convention qui serait juridiquement contraignant. D'aucuns pensent que ce protocole serait un moyen de renforcer l'assurance en l'exécution de la Convention et d'autres pensent, plus vivement, qu'il permettrait de contrôler le respect de la Convention. L'élaboration de ce protocole est un processus lent. En effet, les désaccords techniques et politiques persistent lorsqu'il s'agit de déterminer ce que devraient permettre des mesures de vérification telles que les déclarations ou les inspections.

Certains évoquent les difficultés d'arriver à une conclusion au sujet du programme iraquien d'armes biologiques pour rappeler les difficultés techniques qu'il y a à vérifier la non détention de telles armes. D'aucuns estiment que ces problèmes peuvent être réglés par un régime de déclarations circonstanciées et d'inspections intrusives, alors que des membres de l'industrie de biotechnologie insistent pour que des limites soient fixées pour les déclarations et les inspections en faisant valoir que la transparence met en péril la propriété intellectuelle. Face à de telles positions, apparemment contradictoires, est-il possible d'envisager de vérifier le respect de la Convention sur les armes biologiques ? Quelles sont les autres solutions envisageables pour renforcer le régime des armes biologiques à l'heure actuelle ? Convendrait-il d'examiner des propositions qui entrent ou non dans le champ d'application du traité ?

Un autre aspect des efforts entrepris pour renforcer la Convention sur les armes biologiques concerne l'article X, qui recommande aux États parties à la convention de s'engager à « faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et techniques ayant un rapport avec l'emploi d'agents bactériologiques (biologiques) et de toxines à des fins pacifiques ». Depuis le début des années soixante-dix, au moment des négociations de la Convention sur les armes biologiques, l'évolution des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie a limité le partage informel des connaissances, des techniques et des échantillons qui caractérisait les sciences biologiques dans les années 60. Cette évolution s'est produite au sein même du « Nord » industrialisé, mais également entre le Nord industrialisé et le Sud en développement. Ce changement considérable dans les mouvements des ressources biologiques soulève de nouvelles questions sur l'application de l'article X, qui fournit, de l'avis de certains, des motifs favorables au renforcement du régime de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Certains pays en développement sont préoccupés à l'idée d'approuver un nouveau protocole sans savoir s'ils disposeront des moyens nécessaires pour en remplir les objectifs.

Ces interrogations soulignent l'impérieuse nécessité de réévaluer les conceptions actuelles d'un renforcement de la Convention sur les armes biologiques. Ce projet a pour objectif de rassembler des experts des différents domaines concernés (droit international, relations internationales, sciences biologiques, médecine, santé publique, histoire, économie, étude des civilisations, journalisme), des membres des organisations non gouvernementales et des spécialistes de la Convention sur les armes biologiques. Ils auront pour objectif non seulement d'examiner les problèmes immédiats auxquels se trouve confrontée la Convention, en tenant compte des circonstances politiques, militaires et économiques, mais aussi d'étudier comment ces difficultés peuvent influencer les prises de position en matière de désarmement biologique. En résumé, le projet vise à comprendre les problèmes actuels qui ralentissent l'élaboration d'un protocole de respect ou de vérification et de les dépasser. Un tel objectif pourrait bien impliquer le réexamen total des problèmes actuels et des solutions envisagées.

Une conférence réunissant les personnes concernées par ce projet s'est tenue à Genève du 5 au 8 juillet 1998.

Ce projet a été financé par des bourses accordées par la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, la Fondation Ford, la Fondation New England Biolabs et l'Université du Michigan.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

**Nicolas Gérard**

Coordonnateur du programme de recherche

Tél. : +41 (0)22 917 11 49

Fax : +41 (0)22 917 01 76

E-mail: [ngerard@unog.ch](mailto:ngerard@unog.ch)

*projet achevé en 1998  
mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

**UNIDIR**  
Institut des Nations Unies  
pour la recherche sur le désarmement  
Palais des Nations A.522  
1211 Genève 10  
Suisse

activité de l'UNIDIR